



St-Cergue, le 16 juillet 2012

**PREAVIS MUNICIPAL No 22/2012**

Concernant une demande de crédit de CHF 45'000.00 destinée à la réfection du trottoir de la route d'Arzier et l'embranchement de la Rue de la Gare

Délégué municipal: Eddy Blumenstein

Au Conseil communal de Saint-Cergue

Monsieur le Président  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**But**

Le présent préavis a pour but d'accorder à la Municipalité un crédit destiné à la réfection du trottoir existant entre la route d'Arzier no 7 et le nouveau Tea-Room, Le P'tit Gourmand, au coin de la Rue de la Gare.

**Exposé des motifs:**

Ce projet, établi conformément aux entretiens avec Monsieur le Voyer, permettra par la mise en place d'un trottoir d'une largeur minimum de 1,50m, le passage des poussettes et des piétons en toute sécurité.

Le gabarit minimum restant entre le trottoir et le bâtiment situé sur la parcelle 46 (Rando Burger), est de 6,35 m, gabarit permettant le croisement de 2 véhicules lourds à 30 km/h.

**Coûts des travaux selon le devis du Bureau Bovard & Nickl**

|                             |            |                       |
|-----------------------------|------------|-----------------------|
| Travaux de génie civil      | CHF        | 34'300.-              |
| Honoraires pour étude et DT | CHF        | 5'000.-               |
| Divers et imprévus          | CHF        | 2'366.-               |
| <hr/>                       |            |                       |
| Total HT                    | CHF        | 41'666.-              |
| <b>TVA 8%</b>               | <b>CHF</b> | <b>3'334.-</b>        |
| <hr/>                       |            |                       |
| <b>Total</b>                | <b>CHF</b> | <b>45'000.- (TTC)</b> |

## Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous prier, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Communal de Saint-Cergue,  
Vu le préavis de la Municipalité  
Où le rapport de la commission chargée d'examiner cet objet,  
Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **DECIDE**

- **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection du trottoir le long de la route d'Arzier et l'embranchement de la Rue de la Gare
- **d'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 45'000.--
- **de financer** ce montant par la trésorerie courante
- **d'amortir** l'investissement net de CHF 45'000.-- sur 10 ans

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 16 juillet 2012

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

T. Magnenat

F. Vol